COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC
4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué de presse

Consultation sur la révision de la *Loi sur le tabac :*

La Coalition demande au ministre de la Santé de ne pas acquiescer à la demande de l'Association des restaurateurs du Québec

Montréal, le 24 mars 2005 – La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** demande au **ministre de la Santé, le Dr Philippe Couillard**, de résister aux demi-mesures proposées par l'**Association des restaurateurs du Québec (ARQ)** dans le cadre de la révision de la Loi sur le tabac.

Hier, l'**ARQ** a rendu public son mémoire dans lequel elle propose qu'il soit interdit de fumer seulement dans les restaurants et les lieux où l'on sert des repas, mais que les restos-bars, les sections « bar » des restaurants et les bars demeurent enfumés.

« Bien que l'**ARQ** mentionne qu'il existe des 'questions de santé', sa position représente essentiellement une demi-mesure qui ne protègerait qu'une partie des employés dans le domaine de la restauration. Selon l'**ARQ**, les milliers de travailleurs qui oeuvrent dans les restos-bars et les bars à travers la province ne mériteraient pas la même protection », explique **Monsieur Louis Gauvin**, porte-parole de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

« Selon l'**ARQ**, la fumée secondaire est seulement indésirable lorsqu'on mange un repas. La santé des travailleurs et du public en tout temps ne semble pas faire partie de leurs préoccupations. En effet, les mesures proposées par l'**ARQ** prolongeraient l'injustice fondamentale qui dit que les poumons de certains travailleurs sont plus importants que ceux d'autres. »

« Nous espérons que le **ministre** défendra la santé de *tous* les travailleurs au Québec, sans discrimination. Il est maintenant reconnu que la fumée secondaire contient des substances cancérigènes qui affectent tous ceux qui les respirent, les jeunes comme les adultes, et ce, à n'importe quelle heure de la journée. Non seulement faut-il protéger tous les travailleurs des effets néfastes de la fumée, mais le consensus social veut que cette protection s'applique à tout le public aussi. Tous les lieux publics devraient offrir à leur clientèle un environnement sain sans fumée secondaire. » Au Québec, 79% de la population appuient une interdiction totale dans tous les restaurants et les bars.[1]

Impact économique

Selon monsieur François Damphousse, porte-parole de l'Association pour les droits des non-fumeurs : « Il n'y a aucune justification pour ne pas interdire de fumer dans tous les restaurants et les bars. D'après toutes les études économiques sérieuses faites par des institutions indépendantes, l'interdiction de fumer n'a peu ou pas d'impact sur le chiffre d'affaire des établissements et, s'il y en a un, il est soit à très court terme, soit positif. »

L'**ARQ** a dit qu'il « est clair qu'une interdiction de fumer aurait des conséquences importantes sur l'achalandage des établissements de type bar ». **Monsieur Gauvin** commente : « Soyons clairs : études indépendantes après études indépendantes financées par des gouvernements, des municipalités et des universités montrent que lorsque l'interdiction de fumer s'applique aux bars et restaurants, il n'y pas d'impacts négatifs sur le chiffre

d'affaires des établissements. Après tout, les trois quarts de la population sont des non-fumeurs », poursuit **monsieur Gauvin**.

[Pour un compendium d'études sur l'impact économique des interdictions dans les restaurants et les bars, visitez :
http://www.tobaccoscam.ucsf.edu/resource/resource_eco.cfm et
http://www.otru.org/pdf/updates/update_june2003.pdf]

-30-

Information :

Louis Gauvin, coordonnateur de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**
(514) 598-5533 ou (514) 361-7046

François Damphousse, directeur du **bureau du Québec** de l'**Association pour les droits des non-fumeurs**,
(514) 843-3250

[1] Léger Marketing, Étude Omnibus pour le Conseil québécois sur le tabac et la santé, Janvier 2005